



**Conseil de collège STEE, les 7 et 14/04/2022**

**Une personnalité extérieure très disputée**



*Les deux premières réunions du nouveau Conseil de collège STEE ont eu pour unique objet l'élection de la seule « personnalité extérieure » librement choisie par les membres du nouveau conseil, et dont la voix sera déterminante pour la suite...*

Le nouveau Conseil de collège STEE issu du scrutin du 29 mars 2022 s'est réuni à deux reprises les 7 et 14 avril dernier pour élire sa personnalité extérieure. En effet, 16 représentants de l'ensemble des personnels et étudiant.es ont été élu.es pour quatre ans par leurs pairs – 12 enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es (EEC), 2 personnels administratifs et 2 étudiant.es-, et 3 personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et le Club des entreprises ont rejoint le conseil dès le 7 avril. Il ne restait plus qu'à choisir une personnalité extérieure « à titre personnel », pour que le conseil soit au complet, et prêt à élire son nouveau directeur –ou sa nouvelle directrice-. Et un enjeu particulier reposait sur ce siège potentiellement déterminant pour apporter une majorité à l'une des deux listes sorties des urnes : la nôtre « Démocratie, collégialité et service public » (DCSP) soutenue par le snesup-FSU et « STEE Pluriel », proche de l'équipe présidentielle.

Lors de la réunion du 7 avril, chaque liste avait présenté une candidate. Les mérites respectifs, et réels, des deux candidates ont été soulignés par les élu.es des deux listes, l'une proposée par la liste DCSP, représentant l'entrepreneuriat au féminin avec une association de cheffes d'entreprises du Pays basque et une expérience personnelle de formation tout au long de la vie, et l'autre, proposée par STEE Pluriel, la filière énergétique Total/TIGF/Terega.

Hervé Carrier, qui présidait ce conseil, argumentant devant l'étonnement de nos élu.es que les 4 ans du mandat du directeur s'entendent de date à date et qu'il reste donc directeur du conseil jusqu'au 18 mai 2022 avec droit de vote, a mis les candidatures au vote. Les voix se sont partagées entre elles (8 pour la candidate de Total/Terega, 7 pour l'autre et 2 blancs). Mais aucune n'avait la majorité absolue de 9 voix requises au premier tour. Négligeant ce détail statutaire, et oubliant d'organiser un second tour, le conseil a vu la courte victoire de la candidate présentée par « STEE Pluriel ». Le vote a été invalidé dans la soirée, et le conseil était invité à venir revoter le 14 avril.

**On prend presque les mêmes  
et on recommence**

Entre-temps, les élu.es DCSP ont interpellé les services juridiques de l'université pour savoir si le directeur élu par l'ancien conseil, Hervé Carrier, avait légitimité à présider le nouveau conseil largement renouvelé qui ne l'avait pas élu, et surtout à y voter. Un point de détail sans doute, mais qui compte, vu l'étroitesse du vote du 7 avril... S'appuyant sur la réponse des services juridiques, Hervé Carrier, était à nouveau présent le 14 avril et a expliqué avoir entière légitimité à présider le conseil et, surtout, à participer au vote. Ce qu'il n'a pas manqué de faire.

Mais nous n'étions pas au bout de nos surprises. Car devant la présence à ce conseil de deux étudiants M22M Solidaires, il a été précisé que seul l'un des deux aurait droit de vote, car l'un étant titulaire et l'autre suppléant, il aurait fallu que la seconde titulaire soit présente pour avoir droit à deux votes. L'étudiant suppléant a donc généreusement été invité à assister aux débats, mais sans droit de vote. Après un bref rappel des mérites des deux candidates, un nouveau vote a eu lieu -en deux tours cette fois-ci-, avec une victoire de la candidate soutenue par la liste STEE Pluriel. Elle a été élue avec *10 voix contre 8 pour l'autre candidate et 1 blanc*.

Avec désormais 1 siège supplémentaire pour l'appuyer, la liste STEE Pluriel, à l'issue de trois tours de scrutin, s'est assurée la majorité du nouveau conseil de collège STEE, qui est de 11 voix, avec l'apport des 4 personnalités extérieures.

Cette première victoire à l'arraché pour le siège déterminant et très disputé de la personnalité « à titre personnel » vaudra sans nul doute à STEE Pluriel la prochaine direction du collège. L'élection est prévue le 5 mai prochain. Le directeur sortant s'est engagé à ne pas participer au vote.

En effet, cela ne sera plus nécessaire.

***L'équipe DCSP du collège STEE***